
Note d'information fédérale Avril 2017 – n°248

1. Comité directeur

Le Comité directeur, réuni le 18 mars 2017 à Rennes, a pris les décisions suivantes :

▪ Désignation des organisateurs des manifestations nationales 2018 :

- **13-15 avril 2018** : Championnats de France bateaux courts junior, senior et handi-aviron : AC Armagnac
- **19-20 mai 2018** : Championnats de France UNSS et FFSU : SR Mâcon
- **9-10 juin 2018** : Championnat de France senior bateaux longs et Critérium national senior bateaux longs : CN Libourne
- **30 juin-1^{er} juillet 2018** : Championnat national des jeunes et Championnat de France vétérans : CN Creusot
- **6-8 juillet 2018** : Championnats de France junior (J16 et J18) et U23 bateaux longs : CSN Brive
- **29-30 septembre 2018** : Championnat de France senior sprint et Critérium national senior sprint, handi-aviron et aviron adapté : CA Vichy

▪ Date championnat de France aviron de mer 2018:

La date du Championnat de France d'aviron de mer a été arrêtée les 25- 26 mai 2018 à Plougonvelin.

• Constitution des commissions

- **Communication** : La commission devient la commission promotion et communication
- **Aviron Indoor** : Vincent BUSSE (Président), Caroline DELAS, Frédéric LOORIUS, Raphaël RUBAN et Kévin SCOTT.
- **Tourisme et Randonnée** : Martine SCOTTON (Présidente), Brigitte BOULLARD Aude LUSSETTI, Soizik PEROT, Vincent RUGGIERO et Claudine TABET.

▪ Modification des instances disciplinaires

• Lutte contre le dopage - Organe disciplinaire de première instance :

Michel BRIGNOT est remplacé par Odile LION.

▪ Affiliation :

Aviron Loire Libre (Pays de la Loire)

▪ Changement de nom :

Association des Carbétiens devient Chiboukaera (Ligue de Martinique)

2. Assemblée générale

Organisée par la Société des Régates Rennaises, l'Assemblée générale de la FFA s'est tenue le samedi 18 mars 2017 à Rennes.

▪ Textes réglementaires

Les modifications des statuts et du règlement intérieur ont été approuvées par l'Assemblée générale de la FFA ainsi que les statuts types des ligues.

Nous vous invitons à les consulter sur le site internet de la FFA : FFA > Textes réglementaires

▪ Grande Médaille d'Or de la FFA

La Grande Médaille d'Or a été décernée à Geneviève AUBRY.

3. Candidatures Pôles France et Espoir 2017

Les rameuses et rameurs souhaitant intégrer un des pôles (France ou Espoir) de la FFA pour la saison 2016/2017 peuvent contacter Caroline AUTOUR au 01 45 14 26 58/caroline.autour@avironfrance.fr ou leur ligue (président ou conseiller technique régional). Une fiche récapitulative d'information ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables du site de la FFA : <http://avironfrance.fr/equipes-de-france/acces-haut-niveau/poles-france-poles-espoir>

La date limite de retour des dossiers est fixée au 20 avril 2017.

4. Coupe de France MAIF 2018

La Coupe de France MAIF se déroulera les 28 et 29 avril 2018.

5. Championnat de France Aviron de mer du 16 au 17 juin 2017 - Marseille

Pour trouver toutes les informations concernant l'organisation des Championnats de France d'Aviron de Mer 2017, vous pouvez consulter le site de l'organisateur :

<https://www.aviron2017-marseille.fr> ou prendre contact directement avec l'organisation : cram.aviron2017@gmail.com

6. Inscriptions et sélections pour les World Rowing Coastal Championships du 12 au 15 octobre 2017 – Thonon-les-Bains

La FISA a modifié la procédure utilisée l'an passé pour les engagements aux Championnats du Monde d'Aviron de Mer. Dorénavant, les inscriptions ne doivent plus être faites directement à la FISA mais doivent impérativement transiter par les fédérations nationales.

Merci de bien vouloir noter que tous les équipages français désirant participer aux Championnats du Monde d'Aviron de Mer devront s'inscrire directement sur le serveur de la FFA à partir du 1^{er} juin.

Le nombre d'équipage qui pourra accéder aux séries des Championnats du Monde d'Aviron de Mer sera limité. La FISA déterminera des quotas, dès le 07/09/2017. Afin d'identifier ces équipages, la FFA utilisera les résultats des finales des Championnats de France d'aviron de mer qui se dérouleront à Marseille les 15 et 16 juin prochains.

Les équipages qui n'auraient pas participé aux Championnats de France d'Aviron de Mer, ou qui n'auraient pas atteint un niveau de classement suffisant lors des finales, pourront quand même accéder aux séries du Championnat du Monde d'Aviron de Mer par le biais d'une course de qualification qui se déroulera directement à Thonon le 12 octobre 2017.

Pour tout renseignement complémentaire sur les Championnats du Monde d'Aviron de Mer : http://www.worldrowing.com/mm/Document/General/General/12/68/26/Pagesfrom2017WorldChampionshipBulletin_fin150317-Thonon_Neutral.pdf

7. Bourse pour ramer

En 2016, ce sont dix bourses qui ont été accordées par la FISF à 10 jeunes de tous horizons sportifs, dont 3 pour nos rameuses et nos rameurs. L'Association des Internationaux d'Aviron (AIA) a présenté 4 candidatures permettant ainsi à 3 rameuses et rameurs des clubs de Lorient, Majolan et Perpignan d'obtenir une bourse de 550 € chacun. Un seul dossier a été refusé par la commission.

Le dossier de demande de bourse 2017 est téléchargeable sur <http://www.rameurs-tricolores.fr/> (Rubrique "Bourse pour ramer")

Le ou la candidat(e) devra être âgé de moins de 18 ans l'année de l'attribution de la bourse et ne doit pas être membre de l'équipe de France ou d'un pôle France.

Dans 90% des cas, la ou le bénéficiaire est issu(e) d'une fratrie d'au minimum 2 enfants avec un parent absent ou en recherche d'emploi. Ces bourses sont destinées à des jeunes rameuses et/ou rameurs en situation sociale et économique difficile. Aucun niveau sportif minimum n'est requis pour obtenir cette bourse.

Par ailleurs, un appel aux 33 anciens boursiers est lancé pour savoir ce qu'ils sont devenus. Si vous connaissez l'un d'entre eux, merci de nous transmettre son adresse email et son nom à rameur@hotmail.fr

8. Rappel : Adresses @avironfrance.fr

Toutes les structures (club, cd et ligues), tous les élus et tous les professionnels travaillant pour la FFA ont une adresse @avironfrance.fr pour les personnes et @club.avironfrance.fr pour les clubs. L'ensemble des informations venant de la fédération vous sont transmises sur ces adresses. Il est donc indispensable que vous puissiez consulter très régulièrement cette messagerie. Pour cela, nous vous rappelons que vous pouvez le faire :

- en vous rendant sur <http://mail.avironfrance.fr/> pour les personnes,
- en vous rendant sur <http://club.avironfrance.fr/> pour les clubs.

Vous pouvez également configurer cette adresse sur votre logiciel de messagerie ou la rediriger sur une autre adresse mail que vous utilisez au quotidien.

Retrouvez toutes les explications dans le manuel d'utilisation avironfrance téléchargeable sur la page d'accueil du webmail ou sur le site de la FFA : <http://avironfrance.fr/espace-federal/espace-structure/messagerie-avironfrance>.

Pour toute question concernant l'utilisation du webmail, contacter Sylvain BOSQUET à la FFA : (01 45 14 26 71 – sylvain.bosquet@avironfrance.fr).

9. Rappel : Mise en garde sur l'utilisation de médicaments

Des contrôles antidopage mandatés par l'AFLD sont possibles sur toutes les compétitions de la FFA et tout résultat positif peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire grave. Ces contrôles peuvent être effectués soit par prélèvement d'échantillons urinaires, soit par prélèvement d'échantillons sanguins.

Ces contrôles antidopage ne s'appliquent pas uniquement aux sportifs de haut niveau. Tout rameur licencié peut faire l'objet d'un contrôle.

Chaque sportif est responsable des substances qu'il ingère. Il est donc impératif de s'assurer que les médicaments, suppléments, préparations en vente libre et autres produits que le sportif utilise ne contiennent aucune substance interdite, en vérifiant leur composition, notamment :

- en se renseignant auprès des autorités compétentes : <https://www.aflld.fr>

- en consultant la notice pharmaceutique des médicaments, qui mentionne, le cas échéant, la présence « d'un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidopage ».